



SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de la société

1.1. Identification du produit

SPRAY LUBRIFIANT POUR OUTILS DE JARDIN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange

Agent de conservation

1.3. Informations relatives au fournisseur de la fiche de données de sécurité

Robert Bosch GmbH Power Tools

Max-Lang-Straße 40-46

D-70771 Leinfelden-Echterdingen

Téléphone: +49(0)711-758-0

www.bosch-pt.com

Responsable de la fiche technique de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro de téléphone d'urgence: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Büro GmbH)

SECTION 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Nocif

Phrases R:

Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification SGH

Catégories de dangers:

Toxicité: Aiguë 3

Risque d'aspiration: Toxicité par aspiration 1

Mentions de danger: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes: GHS08



Mot utilisé pour l'avertissement: Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseil supplémentaire concernant l'étiquetage

Selon le règlement (CE) N° 1272/2008 annexe I section 1.3.3 [Aérosols et récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation], ce produit n'est pas soumis à un étiquetage.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation d'hydrocarbures aliphatiques

**SPRAY LUBRIFIANT POUR OUTILS DE JARDIN**

00635-0009

Composants dangereux

EC n°	Dénomination chimique	Quantité
CAS n°	Classification	
Indice n°	Classification SGH	
REACH n°		
918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	70 - 90 %
	Xn - Nocif R65-66	
	Toxicité par aspiration 1; H304	
01-2119457273-39		
285-327-9	acide 2-éthylhexanoïque, composé avec dodécylamine (1:1)	0,1 - 1,5 %
85068-69-5	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-51-53	
	Irritant pour la peau 2, irritant pour les yeux 2, toxicité aquatique chronique 2; H315 H319 H411	

Texte intégral des phrases R et H (mentions de risques et de dangers): voir section 16.

SECTION 4: Mesures de premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Informations générales**

Retirer immédiatement les vêtements mouillés contaminés.

Si vous vous sentez mal, demandez un avis médical.

Après inhalation

Rechercher de l'air frais en cas d'inhalation accidentel de vapeurs. En cas de symptômes, se renseigner en vue d'un traitement médical.

Après un contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à grande eau.

Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Après un contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Demander un traitement médical administré par un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissements.

Demander immédiatement un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu est susceptible de dégager des gaz de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques (gaz de carbonisation).

5.3. Conseils pour la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire avec alimentation en air indépendante.

Porter une combinaison de protection.

Informations supplémentaires

Les conteneurs réfrigérés présentent un risque en cas d'utilisation de jet d'eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie ainsi que l'eau contaminée utilisée pour lutter contre le feu doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles à prendre, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garantir une aération adéquate.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas déverser dans les égouts/les eaux de surface/la nappe phréatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un matériau absorbant inerte (par exemple du sable, du gel de silice, un liant acide, un liant universel). Récouter à l'aide d'une pelle dans un conteneur approprié, en vue de l'élimination du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les consignes de protection (voir sections 7 et 8). Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

À utiliser uniquement dans des zones bien aérées.

Conseils de protection contre le feu et les explosions

Aucune mesure spéciale de protection contre le feu n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences requises pour les locaux et récipients de stockage

S'assurer que le conteneur est bien hermétiquement scellé et entreposé dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Conseils en matière de compatibilité de stockage

Incompatible avec les agents oxydants.

Autres informations relatives aux conditions de stockage

À entreposer à l'écart des denrées alimentaires, boissons ou aliments destinés aux animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent de conservation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Garantir une aération adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant chaque pause ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Aucun équipement personnel de protection respiratoire n'est normalement requis.

Protection des mains

Gants résistant aux solvants (caoutchouc nitrile).

Les exigences requises sont variables en fonction de l'utilisation. Il est dès lors indispensable de se conformer en outre aux recommandations émises par le fabricant des gants de protection.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Port de vêtements à manches longues.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Comparable à celle d'un solvant

Méthode de test**Changements d'état physique**

Point d'ébullition:	175 °C	EN ISO 3405
Point d'éclair:	62 °C	
Limites inférieures d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limites supérieures d'explosivité:	6,5 vol. %	
Température d'inflammabilité:	240 °C	DIN 51794
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 0,6 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,82 g/cm ³	ASTM D 4052
Solubilité dans l'eau: (à 20 °C)	Non miscible	
Viscosité / cinématique: (à 40 °C)	3 mm ² /s	DIN 51562

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Il ne se produit pas de décomposition si le produit est entreposé et appliqué selon les instructions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas soumettre à une température excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le feu est susceptible de dégager des gaz de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques (gaz de carbonisation).

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

LD50/orale/rat: > 2000 mg/kg

LD50/dermique: Pas de données disponibles.

LC50/inhalation: Pas de données disponibles.

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau: Non classé.

Irritation des yeux: Non classé.

Effets sensibilisants

Non classé.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT - Exposition unique: Non classé.

STOT - Exposition répétée: Non classé.

Risque d'aspiration: Catégorie 1 [Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.]

Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Cancérogénicité: Non classé.



Mutagénicité: Non classé.

Tératogénicité: Non classé.

Informations supplémentaires concernant les tests

Classification selon la procédure d'évaluation spécifiée dans le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Données empiriques concernant les effets produits sur les êtres humains

Une exposition répétée ou prolongée est de nature à provoquer une irritation de la peau ou une dermatite en raison des propriétés dégraissantes du produit. Le contact avec les yeux peut provoquer de l'irritation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable (OCDE): > 60% [OCDE 301 B]

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), aucune des substances contenues dans ce produit n'est une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Faible risque pour les eaux.

Autres informations

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ou dans le système sanitaire d'égouts.

SECTION 13: Observations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conseils relatifs à l'élimination

Peut être incinéré, si la réglementation locale le permet.

Si les conditions le permettent, le recyclage est préférable à l'élimination.

Code d'élimination de déchets pour les résidus ou produits non utilisés

120119 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage facilement biodégradables
Classé comme déchets dangereux.

Emballage contaminé

Les conteneurs vides doivent être enlevés en vue du recyclage, de la récupération ou de l'élimination des déchets.

Les emballages contaminés doivent être vidés dans toute la mesure du possible, puis repris, après nettoyage approprié, en vue de leur réutilisation. Les emballages ne pouvant être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Autres informations applicables

Il ne s'agit pas d'un matériau dangereux au sens où l'entend la réglementation en matière de transports.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires de l'UE

1999/13/EC (VOC): < 80 %

Informations réglementaires nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 – Pollue faiblement l'eau



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des mentions de risques figurant aux sections 2 et 3

- | | |
|-------|--|
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut causer des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3

- | | |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation de la peau. |
| H319 | Provoque une irritation grave des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. |

Autres informations

Les données figurant aux points 4 à 8 ainsi qu'aux points 10 à 12 ne concernent pas, pour une partie d'entre elles, l'utilisation et l'emploi approprié du produit (consulter à cet égard les informations relatives à l'utilisation et au produit lui-même), mais la libération de quantités très importantes en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Les informations ne décrivent que les exigences de sécurité du (des) produit(s) et se fondent sur l'état actuel de nos connaissances.

Les spécifications de livraison figurent dans la fiche de produit correspondante.

Les présentes données ne constituent pas une garantie en ce qui concerne les caractéristiques du (des) produit(s) telles que définies par la réglementation légale en matière de garantie.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Les données concernant les ingrédients dangereux ont été reprises de la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)